



## SYNTHESE

COMMISSION APD ET FINANCEMENT  
DU DEVELOPPEMENT

**Synthèse des échanges de  
l'atelier « Pour un parlement  
investi contre les inégalités »**

Octobre 2022

## **Coordination SUD est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale**

Association loi 1901 fondée en 1994, Coordination SUD rassemble, aujourd'hui, 182 ONG, adhérentes directes ou au travers de six collectifs (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, CRID, FORIM, Groupe initiatives). Agissant avec et en faveur des populations les plus laissées pour compte, ces organisations mènent des actions humanitaires d'urgence, de développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains, ou encore de plaidoyer et d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

Pour le secteur associatif de droit français de la solidarité internationale, Coordination SUD, avec ses organisations membres, assure quatre missions : la promotion et la défense d'un environnement favorable à l'action et l'expression des organisations de la société civile (OSC), l'appui et le renforcement de ces mêmes OSC, la construction et la représentation de positions communes auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde sur les politiques de solidarité internationale ; et enfin, la veille et la prospective sur la solidarité internationale et son secteur associatif, leurs évolutions et enjeux.

## **La Commission aide publique au développement et financement du développement de Coordination SUD**

Elle est composée de représentantes et de représentants d'une vingtaine d'organisations de solidarité internationale. Elle vise à construire des positions collectives de plaidoyer dans le cadre d'un travail de suivi de l'aide publique au développement et plus largement du financement du développement, à l'échelle nationale et internationale. Pour cela, elle mène des études quantitatives et qualitatives sur la politique française de développement et promeut des positions concrètes pour une meilleure qualité de l'aide. Elle contribue également aux réflexions européennes et internationales des ONG, en apportant une vision alternative dans les débats sur le financement du développement.

### Contact

Arnaud Merle d'Aubigné

Chargé de mission analyse et plaidoyer

[merleaubigne@coordinationsud.org](mailto:merleaubigne@coordinationsud.org)

### **Coordination rédactionnelle**

Arnaud Merle d'Aubigné, Coordination SUD

**Directeur de la publication** – Reynald Blion

Juillet 2022

Crédit photo : © Ex : Lumia, Shutterstock

## GÉNÉRALITES

L'atelier s'est déroulé le 28 septembre 2022 dans la salle de la Commission des Affaires étrangères de l'assemblée nationale.

10 députés ou collaborateurs et collaboratrices ont participé à l'évènement. 9 personnalités institutionnelles (Ministère de l'économie, Direction générale du trésor, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Direction générale de la Mondialisation, Agence Française de développement et du Conseil Economique Social et Environnemental) ont également participé. 43 représentantes et représentantes d'ONG et d'organisations de la société civile ont pris part à l'évènement. En tout, 66 personnes étaient présentes à l'atelier.

3 député·e·s, 6 personnalités de la société civile et 2 représentantes et représentants institutionnels ont pris la parole lors de quatre temps principaux : une introduction, deux tables rondes et un temps conclusif.

## INTRODUCTION

### **PRISE DE PAROLE DE MADAME LA DEPUTÉE MIREILLE CLAPOT, VICE PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGÈRES**

Madame Clapot a déclaré soutenir l'initiative de Coordination SUD d'organiser cet atelier car elle a pu remarquer qu'au cours de la 1ère législature, l'APD était une priorité du gouvernement et du Président de la République; qui a voulu lui donner une ambition nouvelle dans un contexte où la France fait l'objet d'attente forte de la part de ses partenaires internationaux.

Cela a commencé avec le CICID, et s'est traduit par une hausse sans précédent, et c'est LOP-DSLIM, portée par le député Hervé Berville, promulguée le 4 août 2021, qui a fait des Droits Humains et des biens publics mondiaux des priorités de politiques de développement.

Cette loi impose une exigence plus forte en termes de transparence et de résultats, notamment via l'AFD. Elle entend concentrer l'aide vers les pays les plus vulnérables et dans les secteurs prioritaires. Elle vise à moderniser l'APD et à avoir la capacité de l'évaluer, via la commission d'évaluation de l'APD. Elle crée un fond d'innovation du développement pour soutenir toutes les structures qui luttent contre la pauvreté et renforce l'architecture du pilotage des politiques de développement.

A ce propos, Madame Clapot rappelle que la loi cite le devoir de vigilance de 2017, qui impose aux entreprises de prévenir les atteintes aux Droits humains sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Ce devoir de vigilance a été porté au niveau européen par les député·e·s européens lors de la PFUE.

Madame Clapot conclue son intervention en rappelant la problématique de l'atelier: la question est de déterminer ce que peut faire un Parlement sur les enjeux d'APD. Les parlementaires votent les lois, mais ont aussi la responsabilité de partager les enjeux avec les citoyens et en rappelant qu'il faut réfléchir au long terme.

## **PRISE DE PAROLE DE MONSIEUR OLIVIER BRUYERON, PRÉSIDENT DE COORDINATION SUD**

Monsieur Bruyeron rappelle que la solidarité internationale, la lutte contre les inégalités mondiales et la réponse aux crises est un pilier fondamental de l'action extérieure de la France. La loi du 4 août consacre la priorisation de la solidarité internationale et salue le travail parlementaire qui a été réalisé.

La loi du 4 août est un réel pas en avant car il fixe des orientations reposant sur les droits humains, les Objectifs de développement durable, l'accord de Paris sur le climat et le droit international humanitaire. Elle prévoit une relative visibilité des financements avec l'établissement de la cible d'allouer 0,7% de notre richesse nationale à l'aide publique au développement en 2025. Au-delà d'un chiffre, ce sont des projets pour améliorer les conditions de vie des populations dans les pays les moins avancés. La loi vient fixer des cibles permettant d'assurer l'efficacité de cette aide en réitérant les priorités du CICID de février 2018 en termes de priorités géographiques et sectorielles mais également en termes de prêts, de dons et de modalité de contrôle de la politique.

En cela, la loi est un véritable pas en avant, mais il reste le grand saut. Les crises se multiplient, se superposent, et s'alimentent. Elles creusent les inégalités sociales et économiques entre les pays et au sein des pays et menacent en profondeur les avancées réalisées depuis des décennies contre l'extrême pauvreté, pour l'accès à l'éducation, à la santé, à l'alimentation, à l'eau et à tous les services sociaux. Monsieur Bruyeron remarque que la loi du 4 août ne fait que confirmer des pratiques que la France appliquait déjà sans rehausser les ambitions.

Il rappelle l'objectif de sensibilisation en direction des parlementaires. Il s'agit de leur permettre de mieux apprécier les constats et défis mondiaux et de leur présenter comment l'aide publique française au développement et les choix de mise en œuvre peuvent être améliorés pour combler les écarts entre les ambitions et la réalité. L'aide publique au développement peut et doit compter au titre des solutions de redistribution en faveur d'un monde plus juste, équitable et durable.

## **TABLE RONDE 1 "UN MONDE BÂTI SUR LES INÉGALITÉS EST IRREMEDIABLEMENT VOUÉ À S'ÉCROULER"**

### **INTRODUCTION DE MONSIEUR LE DÉPUTÉ HUBERT JULIEN-LAFERRIÈRE, MEMBRE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

Pendant 30 ans, les inégalités mondiales ont augmenté. La lutte contre ces dernières ont subi un coup d'arrêt avec la crise du Covid. Les indicateurs sont dans le rouge et le Covid a confirmé cette tendance. Ces inégalités posent de forts défis face aux enjeux de climat et de biodiversité et d'urbanisation accélérée.

Tous les défis sont communs et interconnectés. Pour rappel, 10% des plus riches possèdent 76% des propriétés privées, une personne sur deux n'a pas accès à des services de santé et il reste 3 ans pour renverser la tendance décrite par le GIEC.

## **ZIPPORAH NDIONE, PRÉSIDENTE DU RÉSEAU OUEST AFRICAIN DES JEUNES FEMMES LEADERS-SÉNÉGAL**

Investie pour l'avortement médicalisé en cas de viol et d'inceste, l'accès à l'information pour les femmes et pour l'éducation des filles, Madame Ndione rappelle que la lutte pour les enjeux de genre est majeure.

Elle alerte sur la méconnaissance par les femmes de leurs droits et l'absence de cadre législatif au Sénégal, favorisant les discriminations et inégalités femmes - hommes. Elle alerte également sur un système social basé sur le patriarcat qui favorise les stéréotypes sociaux et les pratiques traditionnelles et coutumières néfastes pour les femmes et de nature à perpétuer les inégalités femmes - hommes.

Madame Ndione appelle à mobiliser les ressources, car beaucoup de mouvements ont du mal à accéder aux financements du fait de demandes non conformes aux priorités du dispositif. Elle demande aux parlementaires d'interpeller les gouvernements sur la mise en oeuvre de la diplomatie féministe, sur le fonds de soutien aux organisations féministes, dont les partenariats ont permis une grande mobilisation.

Il y a beaucoup d'action au niveau local qui ont besoin d'être soutenues et accompagnées. L'impact du FSOF doit être vraiment mesuré et apprécié. Les voix féministes doivent être entendues dans toutes les enceintes de discussions sur l'APD.

## **CÉCILE DUFLLOT, DIRECTRICE GÉNÉRALE D'OXFAM FRANCE**

Madame Duflot rappelle sa volonté de voir la réalité telle qu'elle est. 30 ans après les Objectifs du Millénaire pour le Développement, les efforts des pays riches ne sont pas à la hauteur.

L'extrême pauvreté a reculé depuis 1990, selon les estimations d'Oxfam. Pourtant, simultanément la pauvreté s'est accentuée du fait du Covid, de l'inflation due à la guerre en Ukraine et le changement climatique.

Le combat contre la pauvreté s'est mué en combat contre les inégalités. Et la lutte contre la concentration de la richesse est un moyen plus utile que la croissance pour lutter contre la pauvreté. Le revenu par habitant des pays de l'OCDE est 50 fois supérieur à celui des pays pauvres dans lesquels la tuberculose, le paludisme et VIH regagnent du terrain pour la première fois depuis 15 ans.

Madame Duflot rappelle que l'approche multidimensionnelle de la pauvreté est nécessaire pour proposer des réponses pertinentes. La situation du Sahel retient particulièrement notre attention : 40% d'extrême pauvreté, espérance de vie de 53 ans pour les personnes en bonne santé. La situation est encore plus délicate avec la guerre, le covid, et le changement climatique. La situation qui n'était déjà pas satisfaisante s'aggrave par l'addition de nouvelles crises.

Avant la guerre en Ukraine, le nombre de personnes en insécurité alimentaire avait augmenté de 300%. Les attentes sont très fortes, en particulier des pays du Sud, qui vivent les conséquences des dérèglements climatiques alors qu'ils ne sont pas responsables des émissions de gaz à effets de serre passés et actuelles. Cette situation est moteur d'une tension très forte.

Madame Duflot salue la hausse des financements mais appelle à une augmentation des financements pour l'adaptation au changement climatique, un changement de la nature de l'aide avec un rééquilibrage entre le prêt et don, un meilleur ciblage géographique et sectoriel.

Madame Duflot rappelle les priorités de l'APD. Les ONG vont être encore plus attentifs à l'impact et appellent le parlement à être plus exigeant auprès des opérateurs sur l'impact (ciblage et objectif). Si le PLF passe, la France respecte ses engagements en matière de montant. Mais les ONG resteront attentives à ce que les interventions liées à la situation climatique et les enjeux de genre soient priorisés. Pour Madame Duflot, la stratégie de l'agence est aussi importante que le montant.

## **ANNE HÉRY, DIRECTRICE DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES ET DU PLAIDOYER DE HUMANITÉ & INCLUSION**

Le contexte de crises multiples pose le constat d'un recul dans l'atteinte des ODD. Le monde voit une explosion des besoins humanitaires: 235 millions était déjà un record l'année dernière.

Les différents records en termes de chiffres humanitaires ont un effet majeur sur l'accroissement des inégalités. Dans ce contexte, le principe d'humanité nécessite de répondre aux besoins vitaux et essentiels des communautés et populations plus à risque, comme les femmes, les enfants, les personnes handicapées. Or, il y a un blocage du système international qui ne nous permet plus de répondre aux crises humanitaires : il y a de vrais enjeux pesant sur le respect et la mise en oeuvre le DIH.

Les conflits sont de plus en plus meurtriers chez les civiles. En 1945, 11% de victimes de conflits étaient des civiles contre 90% aujourd'hui. La protection des populations civiles dans les conflits est devenue une nécessité. Par exemple, l'utilisation massive des armes explosives en zones peuplées urbaines en Ukraine fait que 96% des victimes sont civile. Les parlementaires se sont mobilisés pour la signature de la déclaration contre l'utilisation d'armes explosives en zones peuplées (EWIPA).

Par ailleurs, Madame Héry rappelle la difficulté de l'accès humanitaire. Il s'agit de faire reconnaître le rôle clé des acteurs de la société civile qui connaissent le contextes. Enfin, il convient de lever les entraves à l'accès liées aux mesures LBC-FT et aux régimes de sanctions. Les parlementaires doivent veiller à ce qu'elles n'entravent pas la mise en oeuvre du DIH et accès humanitaire : mouvements des équipes et des biens, financements et criminalisation de l'aide, et le refus du criblage des bénéficiaires finaux.

C'est important que les parlementaires gardent un oeil vigilant sur le respect et la mise en oeuvre du DIH, notamment via l'appel à l'action de 2019, à chaque fois que des directives européennes sont transposées en droit français, comme la transpositions des mesures LBC-FT afin de limiter leurs impacts sur les bénéficiaires finaux.

## **TEMPS DE QUESTIONS - RÉPONSES**

**Comment réconcilier les tensions entre les pays du Nord et ceux du Sud liées aux émissions de gaz à effet de serres et à l'utilisation des ressources naturelles?**

Madame Duflot répond qu'il y a clairement une idée de dette économique : dans les COP, le fonds vert pour financer des solutions d'atténuation et surtout d'adaptation, il faut donner les moyens aux pays les plus pauvres de faire face aux conséquences dont ils ne sont pas responsables.

Par exemple, dans le PLF les parlementaires peuvent mettre fin aux garanties à l'export aux nouveaux projets pétroliers et gaziers. La responsabilité de nos pays dans le financement de ses projets est réelle et nécessite de porter le débat dans l'espace public.

### **Comment s'assurer que la solidarité internationale reste à l'agenda dans un contexte de montée des extrêmes?**

Madame Héry répond qu'il faut continuer de sensibiliser et de promouvoir nos idées auprès du public, de s'investir dans des collectifs européens de la société civile et travailler sur la mobilisation pour faire vivre les principes et les valeurs.

Madame Duflot ajoute que cet été, 40 000 personnes déplacées en France, avec un accueil par les populations voisines. Ce n'était pas arrivé depuis la Seconde Guerre mondiale. En matière d'adaptation, certains pays ont un temps d'avance sur nous. Quelle que soit les couleurs politiques, aucune frontière ne peut empêcher le réchauffement climatique. On ne peut pas s'occuper que de son territoire, la seule réponse possible est la solidarité. L'isolationnisme n'est pas une solution, la pandémie l'a montré.

## **TABLE RONDE 2 FACE AUX INÉGALITES MONDIALES, L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT ET LA SOCIÉTÉ CIVILE COMME FIL D'ARIANE**

### **INTRODUCTION DE MONSIEUR LE DEPUTÉ ARNAUD LE GALL, MEMBRE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGÈRES**

Monsieur Le Gall rappelle les constats face aux crises et l'impact sur l'APD avec guerre en Ukraine qui vient s'ajouter. Pour lui, l'APD doit avoir la vocation à disparaître au profit de systèmes de redistribution mondiaux.

Monsieur Le Gall excuse Kako Nubukpo qui n'a pas pu se libérer car il est en réunion des ministres des finances ouest africains pour des discussions sur la sécurité alimentaire.

### **NAJAT VALLAUD-BELKACEM, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE ONE FRANCE ET PRÉSIDENTE DE FRANCE TERRE D'ASILE**

L'un des sujets convergents des multiples crises est le sujet financier. L'endettement des pays est en train d'atteindre des proportions faramineuses. Par exemple, la part de la dette du Nigeria est très importante dans son budget. Mais les crises viennent des dysfonctionnements des systèmes mondiaux.

A propos de la crise en Ukraine, il y a un impact sur les pays les plus pauvres concernés par les hausses de prix des produits alimentaires et énergétiques, mais aussi sur l'APD, dont l'Ukraine est bénéficiaire dès 2019. Du fait de la prise en compte du coût d'accueil des réfugiés dans l'APD, l'accueil des réfugiés ukrainiens pèse sur ressources en APD. Par exemple, avec la crise syrienne, les coûts d'accueil des

réfugiés avaient doublé. De la même façon, avec l'Ukraine ce coût pourrait atteindre la somme de la totalité de l'aide qui est allouée à l'Afrique aujourd'hui.

C'est pourquoi il faut que l'aide soit une aide additionnelle à ce qui est prévu comme dépense. Le PLF de cette année apporte une bonne nouvelle, car l'APD augmentera de 860 millions d'euros en 2023, mais il faut que ces fonds aillent aux pays les plus pauvres. Pour l'Ukraine, des financements innovants doivent être développés, car les budgets publics ne pourront pas répondre à tous les enjeux.

Madame Vallaud Belkacem met en avant de la taxe sur les superprofits, et la Taxe sur les transactions financières. Il existe un grand nombre de solutions pour faire en sorte que la TTF, et donc que le secteur privé, contribue à la réponse aux crises. En particulier en déplafonnant de la part pouvant être attribuée à l'APD, en augmentant l'assiette fiscale et en taxant les transactions intra journalières, fortement spéculatives.

Enfin, Madame Vallaud Belkacem rappelle il est important que l'APD ne soit pas instrumentalisé par les Etats pour des sujets qui n'ont rien à voir. Il convient tout d'abord de ne pas utiliser l'APD pour favoriser les entreprises françaises sur le terrain. En outre, le multilatéralisme est une bonne chose. Les ONG ont plutôt tendance à voir les fonds mondiaux d'un bon œil. Le reproche qui peut être fait à l'Agence Française de Développement est que les montants distribués pour aider les Organisations de la société civile sur place, sont des montants d'un tel niveau qu'ils ne sont pas forcément accessibles aux petites associations.

## **IDA MC DONNELL, RESPONSABLE D'ÉQUIPE DU RAPPORT SUR LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT ET DES DONNÉES POUR LE DÉVELOPPEMENT, OCDE**

Madame Mc Donnell rappelle le rôle de contrôle de la qualité de l'APD du Comité d'aide au développement. Ce sont les 30 pays membres qui mettent en place ces règles par consensus. L'OCDE a donc un mandat pour la collecte de toutes ces données.

L'OCDE procède également à des examens par les pairs (celle de la France a été faite en 2018, et se fera de nouveau en 2024). Enfin, il produit des analyses critiques sur divers sujets.

L'APD en France, entre 2020 et 2021, est en augmentation en termes réels, mais en diminution en proportion du RNB, passant de 0,53% à 0,52%.

Seulement 6 pays ont atteint les 0,7% alloués à l'APD : le Luxembourg, la Turquie, la Norvège, la Suède, l'Allemagne et le Danemark. Pour faire face à la crise du COVID, une augmentation de 35 milliards de dollars a été constatée entre 2020 et 2021, mais cela reste globalement insuffisant. Un pourcentage minime a été alloué aux vaccins notamment.

Madame Mc Donnell rappelle les spécificités françaises :

- Grande implication du Parlement et des OSC, notamment par rapport à la loi promulguée en 2021. La visibilité de l'importance de la réduction des inégalités dans la loi est aussi un bon exemple.

- Engagement fort et leader pour la réduction des égalités. Par exemple, l'AFD s'est dotée d'outils tels que la stratégie 100% lien social. Le défi est de traduire l'engagement en résultats et de s'assurer que les liens entre la réduction de la pauvreté et les inégalités ne soient pas perdus.
- Consensus politique autour d'une trajectoire croissante de l'APD. La France montre le chemin aux autres pays ! Il faut s'équiper d'une stratégie pour atteindre les objectifs.
- Contrôle plus étroit et accru des parlementaires et des contribuables. Le Conseil national pour le développement et la solidarité internationale dispose d'un rôle important dans un contexte de croissance. Il faut veiller à ce que l'évaluation et l'apprentissage reste toujours une priorité au sein des institutions qui gèrent l'aide.

Madame Mc Donnell réaffirme également des pistes d'amélioration :

- Atteindre l'objectif de rééquilibrage prêt-don pour que la priorité donnée aux pays prioritaires dans la loi se reflète dans les flux d'APD
  - Orientation géographique et de l'APD ; Bien que la stratégie de la France mette l'accent sur les PMA, les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure sont les principaux bénéficiaires de l'aide bilatérale
- La collaboration avec la société civile peut être renforcée en lien avec la nouvelle loi et les nouveaux dispositifs pour les partenaires de la société civile du Sud
  - De 2019 à 2020, le total des contributions des OSC a diminué en pourcentage de l'APD bilatérale, passant de 5% à 4,8%
- Fort engagement et investissement dans des solutions multilatérales. La nouvelle stratégie multilatérale présente une opportunité de revisiter l'approche la plus appropriée pour affecter l'APD multilatérale et renforcer la cohérence entre ministères et opérateurs.

Madame Mc Donnell conclue sur les conséquences du COVID-19 et de la guerre en Ukraine ont et auront sur l'APD.

## CONCLUSIONS

### **GAUTIER CENTLIVRE, RESPONSABLE PLAIDOYER D'ACTION SANTÉ MONDIALE ET CO-CHEF DE FILE DE LA COMMISSION APD DE COORDINATION SUD**

Les défis nécessitent des changements en profondeur et donc, de s'attaquer aux piliers de notre politique extérieure. Nous appelons les parlementaires à prendre des décisions dans les moments clés à venir. A l'occasion des lois de finances, du CICID de 2023 (à travers des auditions, interpellations et rapports), et enfin de la réactualisation de la Loi du 4 août.

### **LUC CHEVAILLIER, ADJOINT AU SOUS-DIRECTEUR DÉVELOPPEMENT, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MONDIALISATION DU MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

Monsieur Chevaillier conclue les tables rondes en affirmant que la France est forte de propositions sur les enjeux de la politique de développement et la Société civile est la boussole de l'action pour le

développement. Il y a une nécessité sortir de notre narratif sur l'aide publique au développement, pour assurer plus d'horizontalité et de partenariats.

Le CICID est prévu pour début 2023 et les échéances seront préparées en interministérielle. La société civile sera invitée à venir les challenger. L'idée est de réunir l'équipe France du développement sur le terrain à travers le Conseil local du développement et de pouvoir participer à ces réunions annuelles. Le tout dans une logique de co-construction : il y a une stratégie à co-construire.

Monsieur Chevaillier rappelle que la France présentera une revue nationale volontaire sur la mise en place des ODD, en juillet 2023, à New-York pendant le Forum Politique de Haut Niveau. Une revue similaire est également prévue par l'UE en 2023. Elle sera conduite avec le Ministère de la transition écologique et la société civile doit aussi prendre toute sa part dans cet exercice.

Monsieur Chevaillier conclue en affirmant que le ministère défend un modèle de développement européen face à des acteurs concurrentiels défendant un autre modèle, voire un anti-modèle du développement. Il y a un réel enjeu de visibilité de l'impact des actions du développement de l'UE. Le ministère porte beaucoup d'espoir dans la création de la commission d'évaluation prévue par la Loi du 4 août.



## Rassembler et agir pour la Solidarité internationale



14, Passage Dubail 75010 Paris  
Tél. : + 33 1 44 72 93 72  
[www.coordinationsud.org](http://www.coordinationsud.org)  
[sud@coordinationsud.org](mailto:sud@coordinationsud.org)